

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1483

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surcharge des commissions d'éthique

Tout allait bien. L'influent magazine *US News and World Report* avait porté la John Hopkins University (JHU) à la tête du classement annuel des meilleurs centres médicaux des États-Unis. Le centre d'excellence, qui reçoit déjà 300 millions de dollars en subsides fédéraux, allait continuer à attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants. Quelques jours après, les fonctionnaires de l'Office of Human Research Protection (OHRP) du ministère de la santé déclaraient un arrêt immédiat et global de tous les 2200 essais cliniques en cours dans le prestigieux hôpital, impliquant près de 140 000 patients.

Cette décision est due à la mort d'un volontaire sain, dans un des essais cliniques. L'essai consistait à provoquer des crises d'asthme passagères chez des sujets sains avec une substance chimique (hexamethonium). L'hôpital a assumé la pleine res-

ponsabilité de ce décès. L'OHRP, service compétent, qui venait d'être rattaché à l'administration fédérale après avoir existé sous la gouvernance des chercheurs au sein du fonds national américain, en vérifia les circonstances. Il apparut immédiatement un grave dysfonctionnement général dans les commissions éthiques locales (les IRB, Institutional Review Boards), censées approuver chaque essai clinique. Le JHU en compte trois, formées par des volontaires (les professeurs de l'institution, essentiellement). Pour l'essai clinique ayant entraîné la mort accidentelle d'un volontaire, l'OHRP découvrit que la commission éthique n'avait pas vérifié dans la littérature scientifique (ou fait vérifier par le responsable de l'essai) les effets de l'hexamethonium, ne s'était pas inquiétée de savoir si la substance était autorisée par la FDA – elle ne l'était pas – et n'avait pas utilisé de procédure adéquate pour ob-

tenir le consentement du patient. Comme de surcroît la quasi-totalité des procès verbaux des séances des commissions d'éthique était introuvable, l'agence suspendit en bloc tous les essais cliniques en cours. Trois jours plus tard, 500 essais, considérés sans danger, furent autorisés, mais 1700 doivent être revus, entraînant pour des membres déjà surchargés un surplus de travail dont ils n'arriveront pas à bout avant des mois.

Attention à la surcharge

Le cas est isolé et on peut partager l'opinion des chercheurs de la JHU qui considèrent avoir été globalement maltraités. Le cas est significatif d'un malaise qui s'est développé dans les commissions d'éthique qui ont bourgeonné depuis les années quatre-vingt. En Suisse aussi, existe une multiplicité de commissions locales, régionales ou nationales, variées et parfois

contradictoires dans leurs autorisations. La nouvelle loi sur les agents thérapeutiques, qui ne règle que les essais cliniques impliquant des médicaments, maintient la responsabilité des commissions éthiques cantonales voire locales. En même temps on vient de créer une commission nationale sur la recherche dans le domaine humain, s'ajoutant elle-même à celle du domaine extra-humain. Il est temps de réfléchir au cadre optimal de ces commissions d'éthique et de faire très attention à la surcharge qui menace les (rares) volontaires qui en font partie. *ge*

Source : *Science*, 10 août 2001, p.1013.

Rappels

Des ponts, des métros

En 1851, la colonie française de Berne, donc l'ancienne commune huguenote, disparaissait après réunion de cette corporation à la commune bourgeoise de la Neuveville. Il avait fallu 162 ans pour supprimer le régime spécial accordé à ces réfugiés en raison de leur foi. La colonie avait été formellement créée en 1689, à l'époque du Grand Refuge, après la révocation de l'Édit de

Nantes, en France. Les bourses françaises, dans le pays de Vaud, ont disparu à la même époque.

Il y a soixante ans, en été 1941, des centaines de jeunes et Lucien Tronchet, venu de Genève avec une équipe du syndicat de la FOBB, aujourd'hui SIB, creusaient à Bussi-

gny, dans le canton de Vaud, le premier mètre du futur canal transhelvétique. On ne parle plus de ce canal parce que les subventions fédérales n'ont pas aidé les Vaudois à construire ce trait d'union entre le lac de Neuchâtel et le Léman. Le même constat sera-t-il fait en 2061 en ce qui concerne le projet du métro lausannois, nouveau trait d'union entre les habitants du pays de Vaud? *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier,
Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Pierre Imhof (pi), Roger
Nordmann (rn),
Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruscktuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch